



 Centre de rééducation
DES 3 VALLÉES

Livret d'accueil



Bienvenue

Le Groupe Santé Victor Pauchet vous souhaite la bienvenue

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous envisagez une hospitalisation dans l'un des établissements du Groupe Santé Victor Pauchet.

Ce moment est important pour vous et votre famille.

Tout au long de votre parcours de soins, l'ensemble de nos équipes veille à vous accompagner et vous apporter toutes leur compétence et leur humanisme.

La Clinique Victor Pauchet avec son pôle Médico-Chirurgical et son Pôle Femme Enfant (Maternité) offre une structure d'hospitalisation d'amont complète, efficace et reconnue pour la qualité de ses soins.

L'unité de Cardiologie et d'Urgences au sein de la Clinique de l'Europe propose un accueil d'urgences pluridisciplinaires et une unité de cardiologie de haute technicité (Partenariat avec la Polyclinique de Picardie).

Le Centre de Soins de Suite Henriville assure le suivi post-opératoire (Partenariat avec le CHU d'AMIENS).

Le Centre de Rééducation des 3 Vallées prend en charge la rééducation des pathologies traumatologiques et neurologiques ainsi que la prise en charge des brûlés. (Partenariat avec le CH de CORBIE).

L'HADOS cogéré avec le CH de MONTDIDIER s'inscrit dans une participation active du groupe pour une prise en charge au domicile du patient après une hospitalisation.

Nous vous remercions de votre confiance.

La direction

DEPUIS 1897, NOTRE VOCATION SOIGNER.



La Direction du Groupe Santé Victor Pauchet

Président Directeur Général

M. Stéphan de BUTLER

Directeurs Généraux Délégués

Dr Philippe BOISSELIER

Dr Jean ZAAROUR

La Direction et les responsables opérationnels du Centre de Rééducation & Réadaptation du Centre Rééducation Fonctionnelle (CRF)

Directeur de site

Isabelle GOSSET

Médecins rééducateurs

Dr Aude PAGE

Dr Tayeb MESLEM

Médecin du sport

Dr François PERLA

Médecin généraliste

Dr Bernard CAMIN

Médecins coordonnateurs évaluation de la conduite

Dr Valérie LECLERCQ

Dr Bernard CAMIN

Cadre de Santé Hospitalisation

Lindsay CORROYER

Cadre supérieure de Santé en rééducation

Christine DUPUIS

Référente kinésithérapie

Laurence GEORGE

Le Président de la CME

Dr Yves BACHELET

PRÉSENTATION DU GROUPE SANTÉ VICTOR PAUCHET

Centre de rééducation fonctionnelle des 3 Vallées

Corbie - 37 rue Gambetta - Tél. **03 22 33 17 00**

Rééducation orthopédique, neurologique et grands brûlés

- > Hospitalisation complète ou de jour (1 secteur clinique, 1 secteur hôpital).
- > Plateau technique partagé (Groupement de Coopération Sanitaire en partenariat avec l'hôpital de CORBIE et le CHU d'Amiens), comprenant : bassins de balnéothérapie, secteur de kinésithérapie, d'ergothérapie, gymnase, restaurant.



Centre de Rééducation
des 3 vallées



Clinique Victor Pauchet

Amiens - Pôle Hospitalier Privé - Tél. **03 22 33 70 00**

Médecine - Chirurgie : Porte A

- > 1 secteur d'hospitalisation de médecine.
- > 4 services d'hospitalisation en chirurgie polyvalente.
- > 1 service de soins intensifs.
- > 1 secteur de surveillance continue.
- > 1 secteur d'hospitalisation de jour.
- > 1 bloc opératoire polyvalent.
- > 1 secteur de soins de support.



Clinique
Victor Pauchet



Maternité Victor Pauchet

Amiens - Pôle Hospitalier Privé - Tél. **03 22 33 71 00**

Maternité-Obstétrique : Porte B

- > Urgences Gynéco-obstétricales - 24h/24 - 7j/7 - Tél. **03 22 33 71 11**
- > Secteur d'hébergement obstétrique.
- > Service de Néonatalogie niveau IIa.
- > Bloc obstétrical et Bloc chirurgical.
- > 1 secteur d'hospitalisation de jour.
- > Centre Privé Picard d'Assistance Médicale à la Procréation.

Chirurgie gynécologique : Porte B - 1^{er} étage

- > 1 secteur d'hospitalisation complète.
- > Bloc opératoire.



Maternité
Victor Pauchet



SAS Cardiologie Urgences

Amiens - Pôle Hospitalier Privé / Clinique de l'Europe - Tél. **03 60 12 52 00**

Urgences

- > Urgences Médico-chirurgicales - 24h/24 - 7j/7 - Tél. **03 60 12 52 25**

Cardiologie

- > Hospitalisation complète (médecine, surveillance continue et soins intensifs).
 - > Secteur de cardiologie interventionnelle.
- En partenariat avec la Polyclinique de Picardie.



Clinique de Cardiologie
et d'Urgences



Centre de soins de suite Henriville

Amiens - 54 rue Albéric de Calonne - Tél. **03 22 53 20 00**

Soins de suite indifférenciés permettant une convalescence pour la poursuite des soins avant votre retour au domicile

- > Partenariat avec le CHU d'Amiens.



Centre de soins de suite
Henriville



HADOS (Hospitalisation à domicile Oise et Somme)

Montdidier - 25 rue Amand de Vienne - Tél. **03 22 78 70 10**

Mode d'hospitalisation vous permettant de poursuivre vos soins à domicile avec une équipe pluridisciplinaire coordonnée en lien avec les professionnels de la clinique

- > Partenariat avec le CH de Montdidier.



Hados



La rééducation fonctionnelle orthopédique, neurologique et prise en charge des brûlés

Suite à une hospitalisation ou une consultation spécialisée, l'équipe pluridisciplinaire du centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne et vous aide à progresser chaque jour.

Le Centre assure la prise en charge et le suivi :

- des patients présentant des **affections neurologiques** : accident vasculaire cérébral, traumatismes crâniens et médullaires, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, maladie de Parkinson, polyneuropathies aiguës ou chroniques.
- des patients après **traumatisme** (fractures, luxations, entorses, lésions musculo-tendineuses) ou **chirurgie orthopédique programmée** (notamment pathologies arthrosiques traitées par mise en place de prothèse).
- Des **patients victimes de brûlures** après leur séjour en service aigu de grands brûlés

Conformément aux exigences de l'HAS l'équipe pluridisciplinaire de rééducation assure les missions suivantes :

- **Le masseur kinésithérapeute** évalue dès l'entrée les capacités articulaires, musculaires et fonctionnelles et contribue à déterminer les objectifs de rééducation.
- **Les ergothérapeutes** favorisent l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne, réalisent les bilans fonctionnels et la rééducation appropriée. Elles axent leur intervention sur la réadaptation et la réinsertion.
- **Les psychomotriciennes** s'intéressent à la rééducation des troubles du schéma corporel, de l'image du corps... Elles s'attachent également au vécu et au ressenti corporel face au handicap et à la douleur.
- Si besoin, **la neuropsychologue** évalue et prend en charge les troubles cognitifs (mémoire, raisonnement...).
- Un soutien psychologique ponctuel peut être proposé **par la psychologue**, au patient ou à sa famille.
- La récupération de la force musculaire, le reconditionnement cardio respiratoire et l'initiation à un projet sportif sont confiés à **l'enseignant en activités physiques adaptées**.
- **L'assistant du service social** écoute, informe, conseille, oriente, soutient et accompagne le patient et sa famille dans le respect de son projet de vie.

Les ETP

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est un processus continu, dont le but est d'aider les patients à **acquérir ou maintenir les compétences nécessaires pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique**.

L'éducation thérapeutique du patient a pour objectif d'aider le patient et sa famille à mieux vivre avec la maladie, à mieux comprendre ses réactions et améliorer ses capacités d'adaptation pour prévenir et prendre en compte les conséquences de la maladie sur le projet et les conditions de vie.

2 programmes d'ETP sont autorisés et développés au centre :

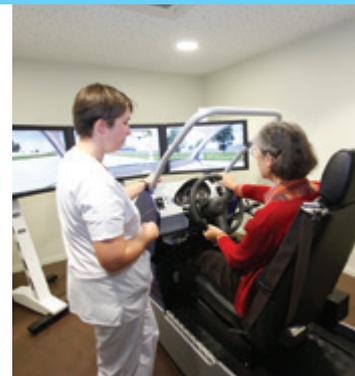
- Pour les patients atteints de Sclérose en Plaque « CEPas comme avant ... » : Programme d'accompagnement des patients et de leur famille aux changements cognitifs et émotionnels induits par la Sclérose en Plaque
- Pour les patients atteints de la maladie de Parkinson « Sur la route du Parkinson ... » : Programme d'accompagnement participatif et de soutien des patients et de leur famille face aux difficultés du quotidien et aux changements des habitudes de vie induits par la maladie de Parkinson.

Le simulateur de conduite

Le simulateur de conduite s'adresse à toute personne en situation de handicap temporaire ou définitif, nécessitant une évaluation de son aptitude à conduire ou à reprendre la conduite automobile. Cette évaluation peut-être réalisée sur simulateur de conduite ou en situation réelle avec un moniteur de conduite.

À l'issue de la journée d'évaluation par les thérapeutes, le médecin donnera un avis sur vos capacités à poursuivre ou reprendre la conduite automobile.

Cet avis, éventuellement accompagné de recommandations d'aménagement du véhicule devra être transmis au médecin expert habilité à délivrer l'autorisation ou la suspension du permis de conduire.



VOTRE ENTRÉE

Vous avez été orienté au sein de notre établissement par votre médecin traitant ou votre spécialiste et votre dossier a été accepté par notre commission d'admission.

Modalités d'admission

Vous devez vous munir des documents ci-après :

- Votre **pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport ou livret de famille ou carte de séjour pour les étrangers).
- Votre **carte Vitale ou son attestation ou votre CMU ou CMUC**.
- Votre **carte de mutuelle** (accompagnée éventuellement des conditions de prise en charge).
- Si vous êtes victimes d'un accident du travail, le **triptyque fourni par votre employeur**
- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, la **carte européenne**.
- Pour les non-ressortissants de l'Union Européenne ne travaillant pas en France, une **demande de prise en charge** délivrée par un organisme du pays ou de l'ambassade dont vous dépendez.

Mutuelles Complémentaires

Pour toute hospitalisation, votre carte de mutuelle complémentaire de l'année en cours ou éventuellement une prise en charge établie par votre mutuelle à la date d'entrée dans notre établissement devra être présentée au service des admissions. Notre établissement a signé des accords avec la plupart des mutuelles afin de vous permettre de bénéficier du tiers payant pour vos hospitalisations.

Hospitalisation complète

Au sein de l'hospitalisation complète, vous pourrez bénéficier d'une chambre seule ou d'une chambre double. Vous trouverez dans celles-ci un aménagement et un mobilier adaptés à l'handicap :

- Un cabinet de toilette (barre de maintien) douche au sol...
- Un bureau et une chaise (pour les chambres doubles on peut mettre à votre disposition un casque)
- Un lit et un fauteuil
- Un téléphone
- Un placard intégré...

Vous aurez la possibilité de vous procurer la clé de votre chambre contre une caution de 25 €.

Pour votre sécurité chaque chambre est équipée d'une sonnette d'appel (au niveau du lit et dans la salle de bain) ainsi que d'arrivée de fluide (oxygène, vide...).

De plus à l'étage, vous pourrez utiliser les salles de vie mises à votre disposition, vous trouverez :

- Une bibliothèque (romans, revues...) avec poste informatique (accès gratuit et libre)
- Une salle d'activités manuelles
- Une salle de goûter

Les salles peuvent être utilisées également sur demande à la réception de votre famille pour certains événements. Lors des beaux jours, une terrasse avec salons de jardin est en accès libre au cours de la journée.

Hospitalisation de jour

Au sein de l'hospitalisation de jour, des salles de repos sont à votre disposition et si votre état de santé le nécessite vous pouvez disposer d'une chambre particulière avec possibilité d'une clé contre une caution de 25 €.

Pour votre sécurité, chaque box et chambre est équipé d'une sonnette d'appel ainsi que d'arrivée de fluide (oxygène, vide...).

Pour ranger vos affaires, nous vous proposons des casiers (se munir d'une pièce de 2 €, réutilisable). Une salle de douche est disponible au sein du service ainsi qu'une salle de repos (avec jeux, télévision, distributeur de boissons chaudes). Au centre du service, vous trouverez une rotonde avec une fontaine à eau et un espace lecture. Dans chaque unité des présentoirs de brochures sont à votre disposition.

Quelle que soit l'unité d'accueil, une équipe attentive et professionnelle vous accompagnera durant votre séjour. N'hésitez pas à demander !

Les prestations hôtelières

Tarifs

Les tarifs autorisés par les tutelles de santé sont affichés dans le hall.

Télévision

Vous en faites la demande le jour de votre entrée. Une télécommande vous sera remise. Nous vous demandons d'en prendre soin, car en cas de perte, nous serions contraints de vous la facturer.

Téléphone

Vous bénéficiez d'un numéro de téléphone personnel qui vous sera communiqué lors de votre entrée. Ainsi, vous pourrez être joint par vos proches sans passer par le standard. Pour joindre l'extérieur, une notice d'explication vous sera remise.

Dépôts d'objets de valeur et/ou d'argent

Nous vous déconseillons d'apporter avec vous des objets de valeur ou d'importantes sommes d'argent. Conformément à la loi n° 92614 du 6 juillet 1992, le centre met à votre disposition un coffre à l'accueil dans lequel vous avez la possibilité de déposer vos objets de valeur contre reçu au début de votre séjour. Le centre ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets de valeur non déposés.

Prise en charge

Prise en charge des frais

L'Établissement est conventionné avec d'Assurance Maladie et les principaux organismes sociaux. Les tarifs en vigueur sont fixés par une convention entre l'établissement et d'Assurance Maladie du Sud Est.

En application de la Convention de l'Hospitalisation Privée et de la Convention Nationale des Médecins, nous tenons à vous préciser les frais que vous aurez éventuellement à supporter :

➔ Caution demandée à l'entrée

Lors de votre admission, il vous sera demandé un chèque de 50 € correspondant à une provision pour le téléphone et la télévision.

➔ Pour les frais de séjour

Chambre particulière, frais de téléphone, location de téléviseur.

Cas particulier de l'hospitalisation de jour: afin de faciliter votre sortie, un règlement vous sera demandé à l'admission. La facture vous sera transmise par courrier.

Le forfait PAT / PAS : forfait de 18 € sur les actes médicaux dont le tarif est égal ou supérieur à 91€, selon le décret du 19/06/2006 modifiant l'article R 322-8 du Code de Sécurité Sociale.

VOTRE SORTIE



Conditions de sortie

Votre médecin référent du service fixe votre sortie en fonction de votre état de santé. Si vous demandez à sortir contre avis médical, nous vous demanderons de bien vouloir signer une décharge de responsabilité.

Démarches administratives

Merci de vous présenter aux hôtesse d'accueil pour :

- régulariser votre dossier administratif et éviter ainsi toute correspondance ultérieure ;
- obtenir votre bulletin de situation nécessaire pour valider votre hospitalisation et obtenir certains remboursements ;
- régler les frais restant à votre charge.

Transport

Une fois votre sortie programmée, le retour à domicile se fait par vos propres moyens.

Selon l'arrêté du 23 décembre 2006, un transport assis professionnalisé mentionné à l'article R. 322-10-1 peut être prescrit pour l'assuré ou l'ayant droit qui présente au moins une déficience ou incapacité suivante :

- déficience ou incapacité physique invalidante nécessitant une aide au déplacement technique ou humaine, mais ne nécessitant ni brancardage ni portage ;
- déficience ou incapacité intellectuelle ou psychique nécessitant l'aide d'une tierce personne pour la transmission des informations nécessaires à l'équipe soignante en l'absence d'un accompagnant ;
- déficience nécessitant le respect rigoureux des règles d'hygiène ;
- déficience nécessitant la prévention du risque infectieux par la désinfection rigoureuse du véhicule.

Un transport assis professionnalisé peut également être prescrit pour l'assuré ou l'ayant droit soumis à un traitement ou ayant une affection pouvant occasionner des risques d'effets secondaires pendant le transport.



Dr Tayeb MESLEM - MPR - Rhumatologue

- > Orthopédie (Pathologie de l'Appareil locomoteur, Traumatologie, Pathologie Rhumatismale, Lombalgie...).
- > Neurologie Centrale et Périphérique (AVC - SEP - Parkinson - Neuropathie...).
- > Troubles de la marche et de l'équilibre, Appareillage.

Dr Aude PAGE - MPR - Gériatre

- > Neurologie Centrale et périphérique (AVC - SEP - Parkinson-Neuropathie...).
- > Coordonnateur en Éducation Thérapeutique (SEP - Parkinson).
- > Trouble de la marche et de l'équilibre, Appareillage.
- > Prise en charge des Brûlés.
- > Orthopédie (Appareil locomoteur, Lombalgies...).

Dr François PERLA - Médecin du sport

- > Spécialiste en médecine manuelle.
- > Ostéopathie et traumatologie du sport.

Dr Bernard CAMIN - Médecin généraliste

- > Prise en charge somatique des patients hospitalisés.
- > Consultation d'évaluation de la conduite automobile.

Secrétaire

Sonia LILA - **03 22 33 17 06**

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

VOTRE SÉJOUR

Personnel

Les personnels administratifs organisent votre accueil, votre admission et votre sortie administrative.

Dès votre arrivée, vous serez entouré par une équipe médicale et paramédicale :

- Les médecins, qui participent à l'ensemble des activités médicales des services
- Le cadre infirmier, responsable de l'organisation du service, qui coordonne les soins qui vous sont donnés
- Le personnel soignant : infirmier(e)s, aides-soignant(e)s et agents de services hospitaliers, sous l'autorité du cadre infirmier, qui sont chargés de vous apporter des soins de qualité et de veiller à votre confort.



Infirmière



Aide-Soignant



Agent des services hospitaliers

Votre rééducation sera assurée une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du cadre supérieur de santé rééducation. Elle est composée de masseurs Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Ppsychomotriciennes, enseignants en activité Physique Adaptée, Neuropsychologue et psychologue.

- La Diététicienne pourra être sollicitée si besoin ainsi qu'une Orthophoniste.
- L'Assistante du service Social est disponible sur rendez-vous.

Effets personnels à amener / Linge personnel

Afin de faciliter vos soins et d'améliorer votre confort, nous vous conseillons de bien vouloir vous munir :

- tenues de sport : jogging et une paire de tennis ;
- de votre linge personnel (vêtements, pyjama, robe de chambre, pantoufles...) en quantité suffisante pour votre séjour ;
- pour les séances de balnéothérapie : deux maillots de bain, un bonnet et une paire de chaussons en plastique (pas de claquettes). Pour les dames, de préférence un maillot une-pièce. Pour les hommes, pas de caleçon ni de bermuda ;
- un nécessaire de toilette complet et au moins deux serviettes de toilette.

L'équipe soignante vous précisera toutes les informations nécessaires à votre séjour dès votre arrivée.

Restauration

Le petit-déjeuner : un petit-déjeuner vous est servi chaque jour en chambre.

Les repas : les repas du midi et du soir sont servis dans votre chambre hormis le samedi midi et dimanche midi où il vous sera servi en salle de restaurant. Le personnel du service et la diététicienne veillent à ce que vos repas soient équilibrés et adaptés à votre état de santé. Vous pouvez indiquer les aliments qui vous sont interdits.

Vous pouvez également demander à ce que vos repas soient adaptés à vos croyances religieuses.

Les heures de services sont les suivantes :

- Petits-déjeuners : à partir de 7h30.
- Déjeuners : à partir de 12 h. dîners : à partir de 19 h.

Visites

Vos visiteurs sont les bienvenus tous les jours de la semaine, de préférence de 17 heures à 20 heures, la priorité étant donnée à la prise en charge des soins.

L'hébergement d'accompagnant n'est pas possible dans la structure, mais l'équipe administrative tient à votre disposition un listing des modes d'hébergement extérieur possibles à proximité.

Il est toutefois possible de proposer un repas accompagnement sur réservation 24h à l'avance auprès de l'équipe administrative (achat de ticket).

Divers / Règles de bienséance

Les règles de bienséance que nous vous demandons de bien vouloir respecter tout au long de votre séjour sont les suivantes :

- le respect de l'hôpital sans tabac (le décret N°77-1042 du 12 septembre 1997 stipule qu'il est interdit de fumer dans les locaux collectifs utilisés pour l'accueil, les soins et l'hébergement des patients ainsi que dans le sas d'entrée) ;
- le respect des lieux et des équipements ;
- le respect de l'hygiène et de la propreté ;
- le respect des consignes de sécurité ;
- le respect des professionnels de santé ;
- le respect des horaires du planning de prise en charge ;
- le respect de l'interdiction d'utilisation de substances illicites (alcool, drogue) durant tout le séjour.

D'autre part, dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de bien vouloir nous aider à maintenir le silence dans les services de soins.

Afin d'assurer une prise en charge en toute sécurité, lors de votre admission dans le service, il est important :

- de communiquer toute information sur votre santé en lien ou non avec votre prise en charge ;
- de remettre les traitements en votre possession à l'équipe soignante. Le traitement personnel est celui que vous prenez à domicile. Vous ne devez plus le prendre à la clinique sans avis médical et ce, afin d'éviter certains risques tels que le surdosage ou les interactions médicamenteuses. Apportez-le à la clinique avec votre ordonnance afin que le médecin adapte votre nouveau traitement en fonction de votre traitement personnel et de vos besoins au cours de l'hospitalisation. Votre traitement personnel sera alors remis à votre famille ou conservé dans l'unité de soins en toute sécurité. Si votre traitement personnel ne peut être remplacé ou suspendu ou s'il n'est pas disponible à la clinique, il sera exceptionnellement utilisé. Il vous sera restitué à la sortie ou détruit si le praticien prescrit son arrêt ;
- de respecter les consignes d'hygiène qui vous sont exposées.

Sécurité incendie

Pour des raisons de sécurité, il est impératif de ne pas fumer dans l'établissement.

Si vous détectez une odeur de brûlé, appelez le personnel.

En cas d'incendie, gardez votre calme.

Tout le personnel reçoit régulièrement une formation spécifique. Si l'on vous demande de rester dans votre chambre, n'ouvrez ni porte ni fenêtre. Si vous êtes dans un local enfumé, la règle est de vous mettre près du sol où vous trouverez l'air le plus sain. Si l'évacuation s'avère nécessaire, respectez les consignes de nos équipes et suivez calmement vos guides. Dirigez-vous vers les accès de secours, ne revenez pas en arrière et ne prenez pas les ascenseurs.



Espaces de vie / Terrasses / Distributeurs de boissons

Au sein de l'établissement, vous trouverez plusieurs espaces de détente avec une bibliothèque, une salle de jeux, des terrasses, où vous pourrez aller vous détendre, vous reposer ou vous changer les idées.

Des distributeurs de boissons sont également à votre disposition dans le hall d'accueil du rez-de-chaussée.

Il est demandé à tous de respecter et de faire respecter ces lieux conviviaux. Ces lieux sont accessibles aux patients, mais également à leurs proches.

Par précaution, prévenez toujours l'infirmière du service, de l'endroit où vous vous trouvez dans l'établissement.

Service social

En cas de besoin, une assistante sociale est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives, familiales ou sociales et préparer votre sortie en coordination avec les services de soins.

Vous pourrez vous adresser au cadre infirmier pour vous mettre en rapport avec elle et prendre éventuellement rendez-vous.

Le linge

Vous devez assurer l'entretien de votre linge personnel. En cas de nécessité, des machines à laver et à sécher sont à votre disposition dans le service renseignez-vous auprès du cadre de santé de votre service.

Afin de faciliter les soins, il est conseillé de vous munir de vêtements de sport (survêtement, short, chaussures de sport) et d'un maillot de bain.

Nous vous demandons de garder une tenue correcte lors de vos déplacements dans l'établissement.

L'établissement fournit les serviettes de toilette, ainsi qu'un drap de bain sur le plateau technique...

Nous vous demandons de garder une tenue correcte lors de vos déplacements dans l'établissement.

Coiffeur / Esthéticienne / Pédicure / Pressing

Pour bénéficier d'un de ces services, vous pouvez en parler aux membres de nos équipes qui vous renseigneront.

Ces services restent cependant à votre charge.

Courrier

Vous pouvez déposer votre courrier affranchi à l'accueil. Le courrier que vous recevrez vous sera remis dans votre chambre.

Culte

L'établissement respecte vos opinions et croyances.

Vous avez la possibilité d'accueillir un membre du culte de votre religion si vous en exprimez le désir.

Associations de bénévoles / Représentants des usagers

Des associations de bénévoles et des représentants des usagers assurent des permanences sur site. Vous pourrez vous adresser au cadre soignant pour vous mettre en rapport avec elles et prendre éventuellement rendez-vous.



Interprète

La clinique peut faire appel à un interprète si nécessaire. Vous pourrez vous adresser au cadre soignant.

Connexion WI-FI

L'établissement met à votre disposition une connexion par WI-FI gratuite et en libre service.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger vos propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de votre ordinateur portable à quelque fin que ce soit.

L'établissement ne saurait être responsable des dommages ou lésions qui pourraient résulter de votre accès.

⚠ L'établissement décline toute responsabilité pour tout dommage direct, indirect, accessoire, immatériel, ou tout autre dommage de quelque sorte que ce soit.

DROIT ET RESPECT DU PATIENT

L'anonymat

Si vous souhaitez que votre présence dans l'établissement soit strictement confidentielle, veuillez le préciser dès la pré-admission. Nous ne vous orienterons ni appel ni visite durant votre séjour.

La désignation d'une personne de confiance

La personne de confiance est celle qui sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté ou hors d'état de recevoir l'information nécessaire à exprimer votre volonté. Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. L'établissement donnera à cette personne des informations sur votre santé en vue de la consulter pour des prises de décisions médicales. Cette personne peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Elle est révocable à tout moment.

Vos directives anticipées

Toute personne majeure a la possibilité de rédiger des directives anticipées afin de faire connaître ses souhaits quant à sa fin de vie. Si vous souhaitez que des directives soient prises en compte, vous devez les transmettre à la personne que vous avez désignée comme personne de confiance (document écrit et authentifiable renouvelé tous les 3 ans et révocable à tout moment). Toutefois, les directives n'ont pas de valeur contraignante pour le praticien qui reste libre d'appliquer les orientations exprimées compte tenu de la situation concrète et de l'éventuelle évolution de l'état de l'art médical.

Le respect de vos droits et de votre identité

Nous vous informons que, conformément à l'article R.710-567 du code de la santé publique :

- les données vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ;
- ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et sont protégées par le secret médical ;
- vous avez un droit d'accès et de rectification de ces données par l'intermédiaire du médecin de votre choix, ce droit s'exerce auprès d'un médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement par l'intermédiaire du médecin responsable de la structure médicale ou par l'intermédiaire du praticien qui a constitué le dossier. Votre demande doit être effectuée par écrit auprès du Président du Conseil d'administration de l'établissement ;
- vous avez le droit de vous opposer pour des raisons légitimes au traitement des données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ;
- le droit d'opposition ne peut s'exercer que pour autant que le traitement de données nominatives mis en cause ne réponde pas à une obligation légale.

Sécurité

La vidéo surveillance : Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, l'établissement est sous vidéosurveillance. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du responsable du système de vidéoprotection.

La sécurité incendie : pour des raisons de sécurité, il est impératif que vous respectiez l'interdiction de fumer. Si vous détectez une odeur de brûlé, appelez le personnel. En cas d'incendie, gardez votre calme. Tout le personnel reçoit régulièrement une formation spécifique. Si l'on vous demande de rester dans votre chambre, n'ouvrez ni porte, ni fenêtre. Si vous êtes dans un local enfumé, la règle est de vous mettre près du sol où vous trouverez l'air le plus sain. Si l'évacuation s'avère nécessaire, respectez les consignes de nos équipes et suivez calmement vos guides. Dirigez-vous vers les accès de secours, ne revenez pas en arrière et ne prenez pas les ascenseurs.

Les ascenseurs : Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Ne prenez pas les ascenseurs en cas d'incendie.

Lutte contre les infections nosocomiales

Chaque année, le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.L.I.N.) élabore un programme d'actions pour la prévention des infections (évolution des équipements et des pratiques de soins) et organise leur surveillance (identification, mesures spécifiques, protection des patients, des familles et du personnel). Le travail de terrain est assuré par l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), qui prend aussi en charge les actions de prévention et d'éducation des équipes soignantes et hôtelières, les programmes de surveillance, le programme de formation du personnel, en collaboration avec la CME, la Direction des soins, le CHSCT, la CDU, la DRH.

Dans certaines situations, le renforcement des mesures d'hygiène peut être prescrit pour prévenir le risque de transmission d'un agent infectieux aux autres patients, au personnel, parfois aux familles. La mise en place de ces mesures complémentaires d'hygiène est indiquée au moyen d'une signalisation qui permet d'informer facilement toutes les personnes qui interviennent auprès du patient : nous installons des modules d'isolement sur lesquels sont indiquées les mesures préventives à respecter. Il est recommandé de s'informer auprès du personnel soignant pour connaître les mesures à appliquer.



Le droit d'accès à votre dossier

Conformément à l'instruction ministérielle du 14 août 2007, le dossier médical constitué dans l'établissement est conservé pendant 20 ans à compter de votre dernière hospitalisation. Ce délai est prolongé à 70 ans pour les dossiers concernant certaines pathologies (maladies chroniques, pédiatrie, stomatologie, neurochirurgie).

Selon le décret du 29 avril 2002, vous pouvez consulter votre dossier médical. Il vous faudra formaliser votre demande par courrier au Directeur de l'établissement.

La clinique vous proposera de mettre à votre disposition un médecin qui vous aidera à interpréter les données médicales. Le dossier sera soit consulté sur place, soit photocopié et envoyé (les frais de photocopie et d'envoi seront à votre charge).

Vos réclamations et plaintes

Vous avez la possibilité d'exprimer oralement vos griefs auprès des responsables des services de l'établissement.

En cas d'impossibilité où si les explications reçues ne vous satisfont pas, vous avez trois solutions :

- vous pouvez demander à ce que votre réclamation soit consignée par écrit et transmise à la direction ;
- vous pouvez écrire directement au représentant légal de l'établissement ;
- vous pouvez demander la saisine d'un médiateur qui s'efforcera de répondre à vos questions et/ou insatisfactions et de vous orienter dans votre démarche. Un rendez-vous peut vous être proposé sur demande par courrier à la Direction (Article R.1112-91 et R.1112-94 du CSP) ;
- vous pouvez également écrire à nos représentants des usagers à l'intention de l'établissement et nous leur ferons suivre votre courrier.

L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine.

Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non-médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis.

Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

Dans les huit jours suivants la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.

Au vu de ce compte rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier.

La Commission des usagers

Conformément à la réglementation, il a été institué au sein de l'établissement une Commission Des Usagers (CDU).

Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge. En vue des dossiers de réclamations, cette commission rédige des recommandations en vue d'améliorer les organisations. Elle peut aussi être appelée à intervenir en conseil auprès de la Direction.

La composition des membres de la commission est affichée dans les services.

Qualité et sécurité des soins

La qualité et la sécurité des soins sont au cœur des préoccupations de l'établissement et de ses professionnels. Des démarches ont été structurées dès 1998 et sont maintenant au cœur de tous les processus de prise en charge.

L'objectif de cette démarche est d'optimiser nos organisations afin de maximiser la sécurité et la satisfaction des patients, de leur entourage, ainsi que celle du personnel de l'établissement.

La procédure de certification

Le rapport de certification est disponible sur le site www.has-sante.fr dans la rubrique « Grand public » puis « certification des établissements de santé ». La prochaine visite est prévue en 2017.

Quelques indicateurs

Le Groupe Santé Victor Pauchet suit des indicateurs mis au point par la Haute Autorité de Santé, identiques pour tous les établissements de santé permettant ainsi une comparaison. La publication de ces indicateurs vous permet d'identifier en toute transparence les efforts menés par nos établissements de santé pour garantir une prise en charge de qualité et en toute sécurité.

➔ Les 4 indicateurs Infections Nosocomiales (IN).

Le score agrégé est le reflet du niveau d'engagement de l'établissement de santé, en particulier de sa Direction, de son équipe d'hygiène et de son équipe opérationnelle d'hygiène (EOH), il est le reflet de quatre indicateurs :

- ICALIN : Activité de lutte contre les IN
- ICSCHA : Consommation de produits hydro-alcooliques
- ICATB : Bon usage des antibiotiques
- SURVISO : Surveillance des infections de site opératoire

➔ Les 5 indicateurs qualité du dossier patient

Chaque année depuis 2008, le Groupe Santé Victor Pauchet mesure un certain nombre d'indicateurs, identiques pour tous les établissements de santé, et mis au point par la Haute Autorité de Santé. Ils ont été choisis pour leur fiabilité, leur reproductibilité, et leur représentativité de la qualité au sein de l'établissement.

Il a été démontré que la mesure régulière annuelle de ces indicateurs, et la prise en compte de leur résultat contribuent à l'amélioration de la qualité.

- Tenue du dossier
- Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation
- Traçabilité de la douleur
- Dépistage des troubles nutritionnels
- Tenue du dossier anesthésique

Le résultat de ces indicateurs est disponible à l'accueil de l'établissement et sur le site Internet : www.pauchet.com



LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Circulaire N°-DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

Les principes généraux

- 1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

- 2 Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

- 3 L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

- 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

- 5 Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

- 6 Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

- 7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

- 8 La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

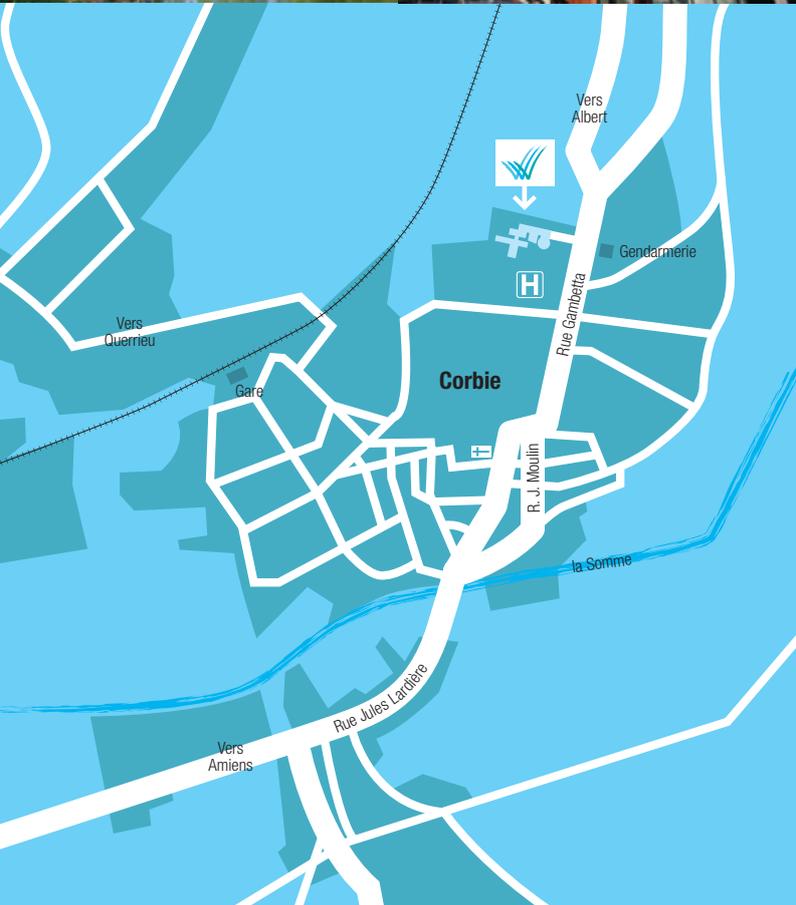
- 9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

- 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

- 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçu. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet www.sante.gouv.fr.
Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

AU CŒUR DE LA VALLÉE DE LA SOMME



À la fois proche de la ville et de ses habitants, et facilement accessible depuis les grandes agglomérations voisines, le Centre de Rééducation des 3 Vallées de la Clinique Victor Pauchet bénéficie d'une excellente situation géographique, au cœur de la vallée de la Somme.

Un établissement accueillant

La clinique a été conçue pour être un établissement accessible et accueillant pour les patients et leur entourage.

Un cadre de vie agréable

Chaque espace du bâtiment a été pensé pour rendre votre séjour le plus agréable possible, laissant une grande place à la lumière naturelle.



Sécurité et qualité des soins

Notre mission première est de dispenser la meilleure qualité de soins, dans un environnement sécurisé et confortable pour nos patients.

Service d'hospitalisation de jour

Au rez-de-chaussée de la clinique se situe le service d'hospitalisation de jour de 10 places qui est directement connecté au plateau technique.

Service d'hospitalisation

Toutes les chambres sont équipées de matériels modernes et performants et sont aménagées pour s'adapter aux différents handicaps.

Le service d'hospitalisation d'une capacité de 30 lits se situe au 1^{er} étage de la clinique.



Clinique Victor Pauchet • 37 rue Gambetta • 80800 Corbie • Tél. 03 22 33 17 00 • Fax 03 22 33 17 11 • Courriel : clinique@pauchet.com
www.pauchet-3vallees.fr

Clinique Victor Pauchet - de Butler • 2 avenue d'Irlande • 80094 Amiens Cedex 3